

Union internationale des télécommunications

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**J.366.0**

(11/2006)

SÉRIE J: RÉSEAUX CÂBLÉS ET TRANSMISSION DES  
SIGNAUX RADIOPHONIQUES, TÉLÉVISUELS ET  
AUTRES SIGNAUX MULTIMÉDIAS

IPCablecom

---

**Recommandations delta sur le sous-système  
IMS IPCablecom2: Aperçu général**

Recommandation UIT-T J.366.0



## **Recommandation UIT-T J.366.0**

### **Recommandations delta sur le sous-système IMS IPCablecom2: Aperçu général**

#### **Résumé**

La présente Recommandation est un document introductif sur la famille des Recommandations delta relatives au sous-système IMS, dont l'objet est d'adapter l'initiative IMS des secteurs des communications hertziennes aux besoins du secteur des communications par câble. Une Recommandation delta renvoie à un autre document et consiste simplement à indiquer les modifications requises pour adapter cet autre document aux besoins considérés.

#### **Source**

La Recommandation UIT-T J.366.0 a été approuvée le 29 novembre 2006 par la Commission d'études 9 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2007

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1	Domaine d'application ..... 1
2	Références..... 1
2.1	Références normatives..... 1
2.2	Références informatives ..... 1
3	Définitions ..... 1
4	Abréviations et acronymes ..... 1
5	Introduction ..... 1
6	Recommandations ..... 2



# Recommandation UIT-T J.366.0

## Recommandations delta sur le sous-système IMS IPCablecom2: Aperçu général

### 1 Domaine d'application

La présente Recommandation est un document introductif sur la famille des Recommandations delta relatives au sous-système IMS, dont l'objet est d'adapter l'initiative IMS des secteurs des communications hertziennes aux besoins du secteur des communications par câble. Une Recommandation delta renvoie à un autre document et consiste simplement à indiquer les modifications requises pour adapter cet autre document aux besoins considérés.

Un objectif important dans ce domaine de travail est d'assurer l'interopérabilité des systèmes IPCablecom 2.0 et IMS 3GPP. Le système IPCablecom 2.0 est fondé sur le sous-système IMS 3GPP, mais il comporte une fonctionnalité supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux besoins des câblo-opérateurs. Compte tenu du nombre croissant de solutions convergentes pour les communications hertziennes, filaires et par câble, l'évolution future du système IPCablecom 2.0 devrait permettre de continuer d'assurer le suivi des progrès du sous-système IMS dans le cadre du projet 3GPP et de contribuer à ces progrès, le but étant d'harmoniser le sous-système IMS 3GPP et le système IPCablecom 2.0.

### 2 Références

#### 2.1 Références normatives

Aucune.

#### 2.2 Références informatives

- Recommandation UIT-T J.360 (2006), *Cadre de l'architecture IPCablecom2 – Document principal*.
- Spécification technique 3GPP TS 23.002, *Architecture de réseau*.

### 3 Définitions

La présente Recommandation ne comporte aucune définition.

### 4 Abréviations et acronymes

La présente Recommandation utilise les abréviations et acronymes suivants.

3GPP	projet de partenariat de la troisième génération ( <i>third generation partnership project</i> )
GSM	système mondial de communications mobiles ( <i>global system for mobile communications</i> )
IMS	sous-système multimédia IP ( <i>IP multimedia subsystem</i> )
SIP	protocole d'ouverture de session ( <i>session initiation protocol</i> )
TS	spécification technique ( <i>technical specification</i> )

### 5 Introduction

Assurer l'interface avec d'autres réseaux, en particulier avec des réseaux hertziens, et réduire les coûts de développement constituent deux des principaux facteurs qui déterminent le choix des techniques IPCablecom2. Compte tenu de ces objectifs, il a été décidé de fonder le système

IPCablecom2 sur la Version 6 (la plus récente au moment où ces travaux ont été entrepris) du sous-système multimédia IP (IMS, *IP multimedia subsystem*), tel qu'elle est définie dans le cadre du projet de partenariat de la troisième génération (3GPP). Le projet 3GPP est un accord de collaboration conclu entre différents organismes de normalisation. Il a pour objet de fournir des spécifications techniques et des rapports techniques pour les réseaux GSM et les réseaux de systèmes mobiles de la troisième génération (3G).

Le projet 3GPP prévoit notamment l'élaboration d'une architecture de communication IP fondée sur le protocole SIP pour les réseaux mobiles. L'architecture qui en résulte, dénommée sous-système multimédia IP, définit comment divers protocoles (par exemple, les protocoles SIP et DIAMETER) peuvent être utilisés dans une architecture au niveau du système pour fournir des services de communication SIP.

Si un bon nombre des entités fonctionnelles et des points de référence définis dans le sous-système IMS s'appliquent largement à d'autres secteurs, la Version 6 de ce sous-système est en revanche une architecture essentiellement axée sur les communications hertziennes, destinée à satisfaire les besoins commerciaux et opérationnels de ce secteur. Par conséquent, elle ne répond pas à tous les besoins du secteur des communications par câble. Le système IPCablecom2 met à niveau le sous-système IMS pour lui permettre de prendre en charge les exigences techniques propres au secteur des communications par câble et tient compte également des besoins commerciaux et opérationnels des câblo-opérateurs.

De nouvelles versions des spécifications IMS sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet 3GPP. Le système IPCablecom2 sera actualisé dans l'avenir de façon à l'harmoniser avec ces nouvelles versions, le cas échéant.

Se reporter à la spécification technique 3GPP TS 23.002: "Network Architecture" pour obtenir de plus amples renseignements sur l'architecture IMS 3GPP et à la Rec. UIT-T J.360 pour de plus amples renseignements sur le système IPCablecom2.

Etant relativement peu modifiées, les spécifications 3GPP ont été citées en référence assorties uniquement des modifications qui sont nécessaires pour le secteur des communications par câble, d'où l'utilisation de Recommandations delta.

## 6 Recommandations

<b>Recommandations IMS au format Δ</b>	<b>Titre du document</b>
J.366.0	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Aperçu général des Recommandations présentées en format différentiel
J.366.1	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Organisation des données d'abonné (3GPP TSS 23.008)
J.366.2	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Traitement des sessions – Modèle d'appel multimédia IP – Spécification d'étape 2 (3GPP TS 23.218)
J.366.3	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Spécification d'étape 2 (3GPP TS 23.228)
J.366.4	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Protocole d'initiation de sessions (SIP) et protocole de description de session (SDP) – Spécification d'étape 3 (3GPP TS 24.229)
J.366.5	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Interfaces Cx et Dx – Flux de signalisation et contenus des messages (3GPP TS 29.228)
J.366.6	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Interfaces Cx et Dx basés sur le protocole Diameter – Détails du protocole (3GPP TS 29.229)



<b>Recommandations IMS au format Δ</b>	<b>Titre du document</b>
J.366.7	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Sécurité d'accès pour les services IP (3GPP TS 33.203)
J.366.8	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Spécification de la sécurité d'un domaine de réseau (3GPP TS 33.210)
J.366.9	Sous-système multimédia IP du système IPCablecom2: Spécification de l'architecture d'authentification générique (3GPP TS 33.220)





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
<b>Série J</b>	<b>Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias</b>
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication